

## Contrefaçon de la marque "Telecharger.com"

Par **Alex1200**, le **07/07/2005** à **11:53**

Bonjour,

J'ai déposé il y a plusieurs mois le nom de domaine "www.tout-telecharger.com", hors il s'avère aujourd'hui que la société Groupe Tests éditrice du site "www.telecharger.com" et propriétaire des marques "télécharger.com", "télécharger" et "telecharger.com" me demande de lui transférer immédiatement ce nom de domaine...

J'ai investi énormément de temps et d'argent pour le référencement de "www.tout-telecharger.com", n'ai-je aucun recours et vais-je obligatoirement devoir rendre mon nom de domaine ?...

Merci d'avance pour vos réponses...

Alexis

Par **moko**, le **12/07/2005** à **13:47**

[quote="Alex1200":yvbjgnou]n'ai-je aucun recours et vais-je obligatoirement devoir rendre mon nom de domaine ?...[/quote:yvbjgnou]

Bonjour Alexis.

Pour ce qui est de "rendre" votre nom de domaine, je pense qu'il est négociable de plutôt le vendre. Ceci est à voir avec la société Groupe Tests... En effet, le transfert de nom de domaine est possible à la demande d'un tiers mais ceci peut se faire à titre gratuit ou onéreux. Donc c'est à vous de voir.

Sinon, plus concrètement, la société vous accuse en quelque sorte de "détournement de noms de domaine" soit en anglais le "cybersquatting". Le détournement de noms de domaine est une pratique illicite destinée à profiter de la renommée d'une marque appartenant à une autre société. L'emploi de variantes orthographiques de noms existants est une forme de détournement de noms de domaine. Cette technique repose sur la probabilité qu'un certain nombre d'internautes reproduiront la faute de frappe insérée sciemment dans le nom de site lors de la saisie de l'URL dans leur navigateur.

Si vous voulez garder votre nom de domaine, à vous de prouver que vous n'aviez pas l'intention de détourner l'url telecharger.com.

Pour plus de renseignements, voir :

- <http://www.internet.gouv.fr>
- <http://www.cnil.fr/>
- [http://www.internet.gouv.fr/archives/te ... barbry.htm](http://www.internet.gouv.fr/archives/te...barbry.htm)
- <http://www.afnic.fr/>
- [http://www.juritel.com/Liste\\_des\\_chroniques-1068.html](http://www.juritel.com/Liste_des_chroniques-1068.html)

En espérant que cela vous aidera..

:wink:

Image not found or type unknown

PS: rassurez-vous, de nombreux sites ont des adresses proches telles que `****.com` / `****.fr` / `****-fr.com`. Ce n'est pas pour autant que des réclamations sont toujours faites. Ainsi, mettez en valeur votre liberté de choisir votre nom de domaine et le fait que `tout-telecharger.com` n'a pas été réservé par la société Groupe Tests..